

n'ont pas d'autorité ; il est simplement une assemblée de ministres discutant sur les affaires importantes (1). Néanmoins, il est maintenant reconnu universellement comme une partie essentielle de l'organisation politique de l'Angleterre. Il est, selon l'expression de Lord Campbell, « dans le fonctionnement pratique de la Constitution, un corps distinct, défini, qui, au-dessous du souverain, est investi du gouvernement exécutif du pays », et « sans lequel la monarchie ne pourrait maintenant subsister » (2).

Lord Macaulay, dont l'expérience personnelle comme politicien et homme d'Etat donne à ses paroles une autorité particulière, décrit de la manière suivante les principaux caractères du Cabinet : « Le ministère est, en fait, un comité des chefs des deux Chambres. Mais cette définition est inexacte et propre à induire en erreur. Considérer les ministres de Sa Majesté comme un simple comité du Parlement, c'est négliger le fait important qu'ils représentent aussi le pouvoir exécutif de la Couronne et de la nation (3). Le Cabinet est nommé par la Couronne, mais il est composé exclusivement d'hommes d'Etat dont les opinions, sur les questions importantes du moment, sont, pour la plus grande partie, en harmonie avec celles de la majorité de la Chambre des Communes.

« Entre les membres de ce comité sont répartis les grands départements de l'administration. Chaque ministre dirige les affaires ordinaires de son propre office

(1) Lettres de Sir G. C. Lewis, p. 429.

(2) Campbell, *Lives of the Chief Justices*, v. 3, pp. 187, 188.

(3) Voir *Hans. D.* v. 215, p. 232.